

CHAPITRE II/ APPROCHES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

www.facebook.com/DomaineSNV

1. MODELE ECONOMIQUE

Page facebook ; Domaine SNV : Biologie, Agronomie, Science Alimentaire, Ecologie

Il existe une relation complexe et ambiguë entre l'économie et l'environnement. Les économistes voient l'environnement comme une partie de l'économie, alors que les écologistes voient plutôt l'économie comme une partie de l'environnement.

Il est courant de mettre en relation les notions de **croissance économique** et de **développement**. Mais le **développement durable** est une notion plus restrictive que celle de développement. En effet, selon la **commission Brundtland**, le développement durable correspond au développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans mettre en cause la satisfaction des besoins de générations futures.

En effet, il serait tentant de se demander si le développement durable est compatible avec la croissance économique. La problématique du sujet demande de déterminer les conditions permettant de satisfaire les besoins des générations actuelles tout en évitant une dégradation de l'environnement et un épuisement des ressources naturelles non renouvelables pour les générations futures.

Ce qui est en question, c'est le rôle du progrès technique dans le développement économique par rapport aux problèmes environnementaux (mais aussi sociaux). Encore faut-il que celui-ci respecte les contraintes environnementales.

Il faut encore souligner qu'à mesure que les améliorations techniques augmentent l'efficacité avec laquelle une ressource est employée, la consommation totale de cette ressource peut augmenter au lieu de diminuer. Ce paradoxe, connu sous le nom d'effet rebond, ou paradoxe de Jevons, a été vérifié pour la consommation de carburant des véhicules automobiles.

Il semble que les problèmes environnementaux que nous rencontrons soient dus au fait que le facteur de production terre n'a pas été suffisamment pris en compte dans les approches économiques récentes. Un modèle de développement qui permet de concilier progrès technique, productivité, et respect de l'environnement est donc à repenser.

La question est donc de connaître les conditions qui pourraient rendre compatibles croissance économique et développement durable. Une première réponse à la compatibilité de la croissance et du développement durable tient au progrès technique, mais elle sera insuffisante s'il n'existe pas une véritable volonté politique.

2. LE PROGRES TECHNIQUE PEUT PERMETTRE DE CONCILIER CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis les années 1970, des études montrent les effets néfastes de la croissance sur l'environnement. Cependant, on peut montrer que l'absence de croissance nuit à l'environnement et que les progrès technologiques peuvent permettre de nuancer les conclusions sur les effets néfastes de la croissance.

2.1. L'absence de croissance peut conduire à la dégradation de l'environnement

De nombreux pays ont utilisé d'une manière intensive leurs ressources naturelles (charbon, métaux précieux, etc.), raison pour laquelle l'état de la planète se dégrade de façon générale. Citons à titre d'exemple les émissions mondiales de CO₂, néfastes pour la couche d'ozone, ont été multipliées, approximativement, par 3 entre 1971 et 2008 (Fig. 1).

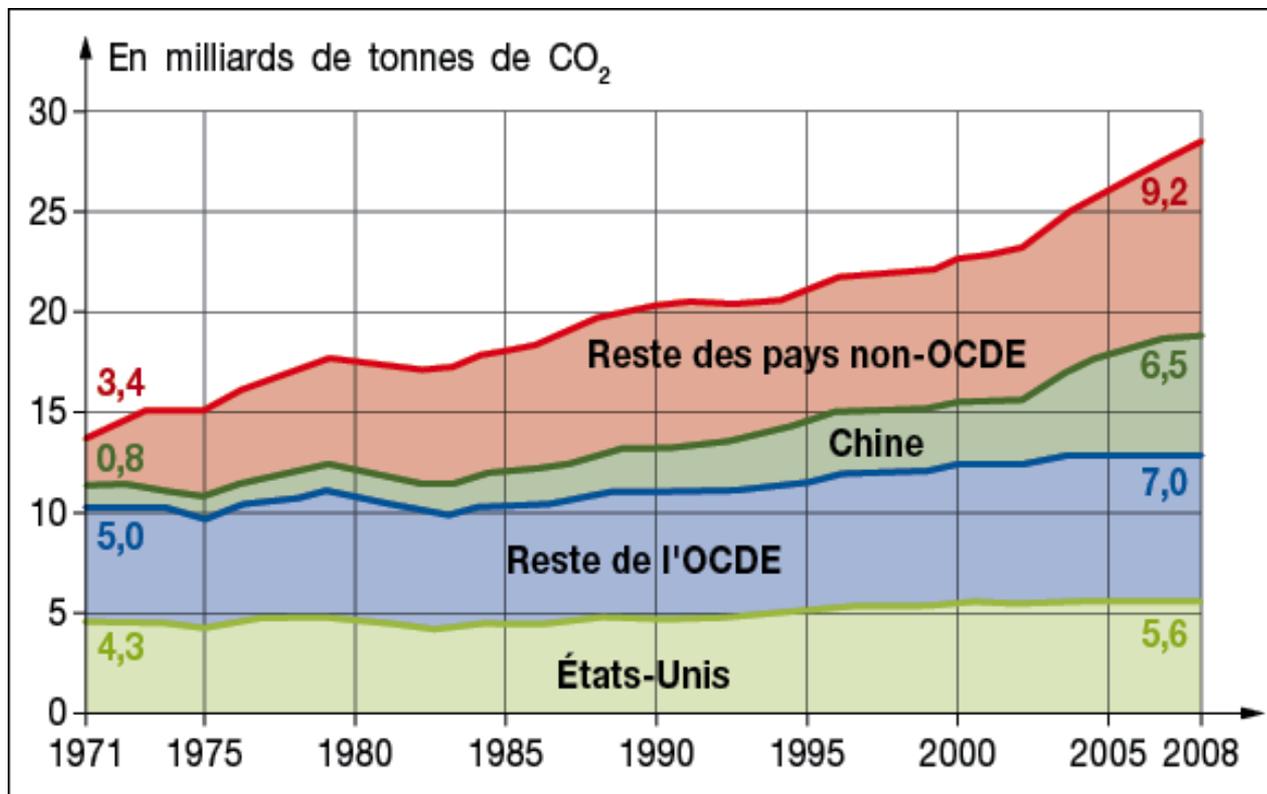


Figure 1. Évolution des émissions mondiales liées à la combustion de l'énergie

Ce graphique permet de faire un constat sur l'évolution des émissions polluantes dégradant l'environnement. Il montre le poids de plus en plus important des pays en développement. En effet, les émissions des pays hors OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) triplent quasiment entre 1971 et 2008, avec une multiplication par 8 pour la Chine, alors que la croissance est nettement plus faible pour les pays développés.

- Cette situation est aggravée par le fait que le marché ne prend pas en compte les coûts environnementaux qui constituent des *externalités négatives*. Cependant, on peut observer que les pays les plus développés, depuis 1971, contribuent de moins en moins à cette émission car la Chine, pays émergent, a vu ses émissions multipliées par 8 (Fig. 1).

- *En règle générale*, les pays pauvres, peu responsables des dégradations de l'environnement, ne sont pas prémunis contre les risques écologiques. Certaines dégradations ont une portée -internationale (par exemple le réchauffement climatique), qui risque de toucher plus durement les pays pauvres. En effet, pour faire face à leurs besoins, les pays les moins développés utilisent des -techniques fortement consommatrices d'eau ou d'énergie.

2.2. Le rôle du progrès technique

Le ralentissement de la croissance n'est pas un gage de développement durable. Les exemples des pays émergents, Chine et Brésil, montrent que la croissance reste indispensable pour assurer les besoins essentiels des générations actuelles, ce qui est une condition du développement durable. Pour assurer la satisfaction des besoins des générations futures, il faut concilier croissance et préservation de l'environnement.

- Il faut développer, grâce au progrès technique, de nouvelles combinaisons productives moins consommatrices de ressources naturelles non renouvelables.
- Les pays les plus riches ont des ressources qui peuvent permettre de financer des recherches afin de trouver de nouveaux procédés ou matériaux moins énergivores (consommation d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne ou solaire). Cette évolution nécessite une nouvelle révolution industrielle afin de réduire l'empreinte écologique. Ainsi, dans le cadre d'une conception de la durabilité faible, il est possible de substituer du capital artificiel et humain au capital naturel, préservant ainsi le niveau total de capitaux et le bien-être des populations à venir.
- Si le progrès technique est un élément nécessaire pour concilier croissance et développement durable, il n'est pas suffisant sans une volonté politique forte.

3. NOTION DE DURABILITE

L'application du développement durable demeure source d'oppositions. L'une des questions posées par le terme de « développement durable » est de savoir ce que l'on entend par « durable ». Or, la nature peut être vue de deux manières, complémentaires : il existe d'une part un « capital naturel », non-renouvelable à l'échelle humaine (la biodiversité par exemple), et d'autre part des « ressources renouvelables » (comme le bois, l'eau...). Cette distinction étant faite, deux conceptions sur la durabilité vont s'opposer :

3.1 Durabilité faible

Cette conception place l'économie au centre des préoccupations. Les biens naturels (eau, sol, combustible fossile, air...) n'ont de valeur que par les services qu'ils rendent à l'homme. Il n'ont aucune valeur d'existence. Cette approche des économistes néo-classiques sous-entend que les ressources naturelles non renouvelables peuvent être totalement utilisées dans la mesure où elles sont transformées en capital transmis aux générations suivantes (ayant une valeur économique, un intérêt technologique).

Cette position est basée sur la certitude d'une croissance continue grâce aux progrès scientifique et technique. Cette vision soutenue par les acteurs du monde économique se focalise dans l'expression «développement durable» sur le terme développement. Le développement est alors associé à la croissance et plus particulièrement à la croissance économique (Fig. 2).

Le terme durable est lui, directement associé à la durabilité de cette croissance. De nombreux groupes industriels semblent en accord avec cette vision particulière du développement durable.

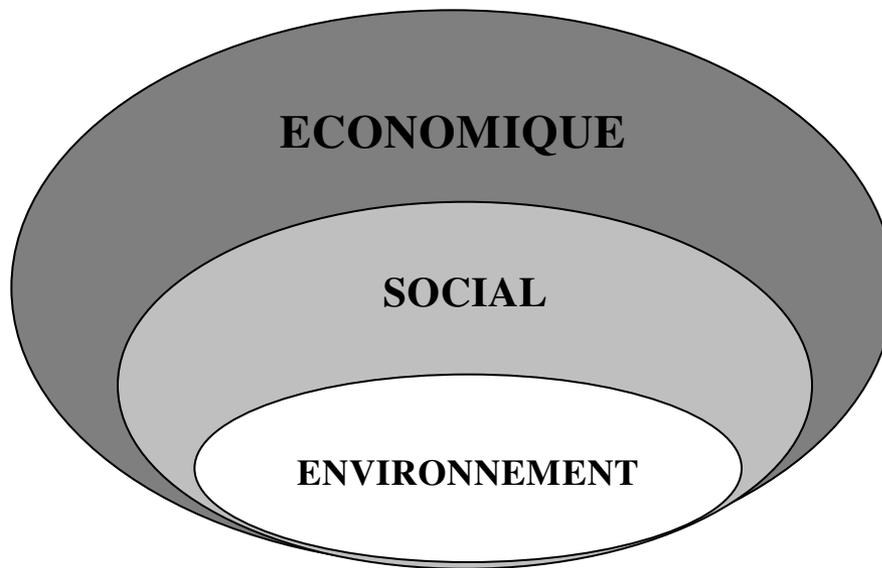


Figure 2. L'approche de durabilité faible

3.2 Durabilité forte

La durabilité dite forte, est en parfaite opposition à la durabilité faible. Cette approche souligne que le maintien du stock de ressources naturelles doit être recherché sans faire appel à la substituabilité. Les tenants de la durabilité forte considèrent que les transformations provoquées par l'utilisation des ressources naturelles peuvent conduire à des irréversibilités graves. Dans la mesure où les équilibres des systèmes naturels sont fragiles et instables, le principe de précaution est préconisé.

Il peut être défini comme étant un principe selon lequel :

« Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement».

Le principe de précaution a pour vocation la gestion anticipée des risques différés et extrêmes, environnementaux globaux ou sanitaires. Il est parfois présenté comme un frein à l'innovation technologique et une entrave à l'innovation.

L'approche de durabilité forte souligne également la nécessité de prendre en compte l'irréversibilité environnementale (disparition de ressources, l'évolution irréversible des systèmes naturels...). Ce point de vue environnementaliste soutenu par de nombreuses ONG est qualifié d'écocentré car il prône la protection de la vie de tous les êtres vivants (Fig. 3).

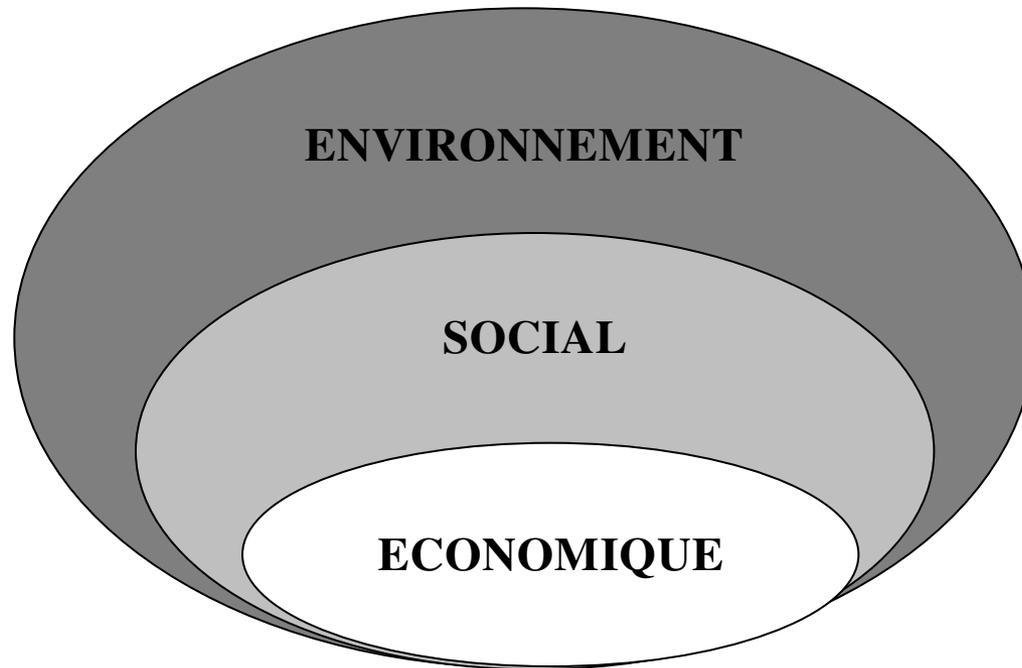


Figure 3. L'approche de durabilité forte